

# Redevance « Ordures ménagères »

2

## RAPPEL AUX PROPRIETAIRES FONCIERS :

0

Les attestations originales délivrées  
par les communes et les justificatifs de  
logements vacants sont à transmettre à  
la Communauté de communes  
Provence Verdon  
impérativement avant le 31/03/18

1



8

Renseignements en mairie  
ou auprès de la CCPV  
Avenue de la Foux - Varages  
Tél. : 04.94.77.18.53  
Mail : [contact@provenceverdon.fr](mailto:contact@provenceverdon.fr)